Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE
A ISTANBUL

CONSEIL CONSULAIRE POUR LA PROTECTION ET L'ACTION SOCIALE
26 NOVEMBRE 2019

Le Conseil consulaire pour la protection et l'action sociale (CCPAS), présidé par Monsieur Bertrand BUCHWALTER, consul général, s'est tenu le 26 novembre 2019, à 15H00 au consulat général de France à Istanbul.

Participants :
- Monsieur Bertrand BUCHWALTER, consul général, président
- Monsieur Sébastien BULOT, consul général adjoint
- Madame Marie-Rose KORO, conseillère consulaire
- Madame Florence OGUTGEN, conseillère consulaire, vice-présidente
- Monsieur le Docteur Hüseyin CAT, médecin conseil du poste
- Monsieur Michel JAUBERTY, représentant l'ADFE (association démocratique des Français de l'étranger) et assistant social bénévole
- Monsieur Daniel DROZ-VINCENT, vice-consul
- Madame Nadia LOUAHEM, responsable des affaires sociales.

Excusés :
- Monsieur Bernard BURGARELLA, conseiller consulaire et conseiller AFE
- Madame Evelyne LUNEAU, présidente de l'association française de bienfaisance

Le Président a rappelé les recommandations d'usage en matière de stricte confidentialité des débats et a présenté l'ordre du jour, adopté en début de séance :

I. Bilan de de l'exercice 2019

II. Montant du taux de base 2020

III. Montant de l'enveloppe d'aides ponctuelles 2020

IV. Examen des dossiers individuels 2020

V. Examen des demandes d'aides à l'accès à la 3ème catégorie aidée de la CFE

VI. Subvention à l'association de bienfaisance (OLES)

VII. Divers

I/ BILAN DE L'EXERCICE 2019

Le bilan social et financier a été présenté, de même que l'enveloppe allouée, de 46.680 euros, et sa consommation au cours de l'année 2019.

Rappel du nombre d'allocataires validés lors de la dernière commission permanente de mars 2019 :

- Allocations de solidarité (AS) : 4
- Allocations adulte handicapé (AAH) : 3
- Allocations enfants handicapés (AEH) : 4
- Secours mensuel spécifique enfant (SMSE) : 1

Le détail des ajustements réalisés en cours d'année a été présenté, notamment en fonction des décès, des départs, et des arrivées :

- L'enfant qui bénéficiait du secours mensuel spécifique enfant a obtenu la reconnaissance de son handicap en février 2019 passant d'une allocation de SMSE vers une AEH ;
- Une jeune handicapée a poursuivi ses études en France ;
- Deux bénéficiaires de l'allocation de solidarité ont quitté la Turquie ;
- Un adulte dont l'incapacité n'a été reconnue qu'à 79% par la MDPH n'est pas éligible au dispositif. Il a bénéficié d'une aide ponctuelle pendant 6 mois, et du soutien de l'association de bienfaisance.

Le budget initial d'aide sociale alloué pour l'année 2019 par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères était de 45.516,00 €. Pour couvrir le passage d'une allocataire mineure, de SMSE vers une AEH après reconnaissance de son handicap par la MDPH en février 2019, le poste a reçu une dotation complémentaire de 1.164,00 €, portant la dotation totale 2019 à 46.680€.

II/ MONTANT DU TAUX DE BASE 2020

A- Prise en compte des paramètres marcoéconomiques

Le conseil consulaire a pris connaissance de l'analyse du service économique régional.

Pour le mois de septembre 2019, par rapport à septembre de 2018, période de référence, l'évolution des principales composantes de l'inflation s'établit comme suit :

- Evolution de l'inflation : +15,01%
- Evolution des prix des logements : +14%
- Evolution des prix de l'alimentation : +27,2%
- Evolution des prix de l'énergie à usage domestique : +18,19 %
- Evolution des prix pour le poste de la santé : +17,5%
- Evolution des prix pour le poste d'habillement : +4,7%

L'inflation sous-jacente, représentant la tendance à long terme de l'évolution du niveau des prix, connait une diminution constante depuis un pic à 24% en octobre 2018, laissant présager un ralentissement de la hausse des prix sur les prochains mois.

Le revenu médian s'établit à 17.784 TRY/an, soit 2 809,88 EUR/an, soit 234,16 EUR/mois, contre 23 667 TRY/an dans la région d'Istanbul, soit 312 EUR/mois.

B- Détermination du taux de base pour l'année 2020

A titre liminaire, le conseil consulaire a souligné que l'allocation de base en Turquie ne cessait de baisser depuis quatre ans, alors même que le coût de la vie augmente (613 en 2015, 548 en 2016 et en 2017, 542 en 2018, et 512 en 2019).

Le conseil relève que l'inflation et plus précisément (i) le renchérissement du coût de la santé et (ii) la hausse des prix des denrées alimentaires grevaient particulièrement le budget resserré des allocataires du CCPAS à Istanbul, qui sont des personnes âgées vivant seules et des Français handicapés. Ainsi, en août 2019, le **taux global d'inflation était de 15 %**, mais l'évolution des prix de l'alimentation était de 27,2 %, et de 17,5 % pour la santé. Ce sont les principaux postes de dépenses des allocataires du CCPAS. De plus, il est établi que le coût de la vie, et notamment de l'immobilier est nettement plus élevé à Istanbul qu'à Ankara, ce qui pourrait justifier, par principe, un taux de base différencié entre Istanbul et Ankara.

Le conseil consulaire considère que, pour garantir le maintien du pouvoir d'achat des allocataires, l'allocation 2019 doit être maintenue en 2020, corrigée de l'inflation et du gain au change.

Entre septembre 2018 et septembre 2019, la livre turque s'est appréciée de 15%, passant de 0,137 à 0,158 euros. Cette dépréciation de l'euro face à la livre turque devrait théoriquement conduire à une hausse du taux de base dans des proportions égales, pour maintenir le pouvoir d'achat des allocataires, hors inflation. Néanmoins, il a été considéré que la période était peu significative, la livre turque ayant atteint son minimum historique en septembre 2018. Globalement, le taux de change est resté relativement stable depuis janvier 2019. En conséquence, le conseil consulaire convient que, cette année, la prise en compte du taux de change n'est pas pertinente pour fixer le taux de base 2020.

Ainsi, une hausse du taux de base de 15% apparait appropriée pour l'année 2020.

De plus, le conseil consulaire observe qu'**une hausse de 10% du taux de base serait insuffisante à Istanbul**, car, en livres turques, l'allocation versée serait alors en hausse de 9% seulement par rapport aux allocations versées en 2019 aux allocataires à taux plein (avec abattement logement). Le montant versé en livres turques serait même inférieur à ce qu'ils percevaient à l'automne 2018, alors que les prix ont augmenté de plus de 15% depuis. A contrario, avec un taux de base porté à 589 euros (hausse de 15%), les allocataires à taux plein percevraient une aide en hausse de 14% par rapport à ce qu'ils percevaient en moyenne en 2019, ce qui permettrait d'absorber quasiment intégralement l'inflation de 15%.

Ainsi, afin d'absorber l'inflation qui touche les allocataires du CCPAS, le conseil consulaire propose de retenir un **taux de base de 589 euros**, en hausse de 15% par rapport au taux de base accordé en 2019 par la commission nationale (512 euros).

Taux d'inflation retenu : 15%
TAUX DE BASE PROPOSÉ : 589€

III/ MONTANT DES AIDES PONCTUELLES 2019

Le poste a souligné que :

- Le budget d'aides ponctuelles avait été sensiblement réduit au cours des 3 dernières années, passant de 5000 € à 500 €.
- Le nombre d'usagers en difficulté assistés par le consulat est allé croissant depuis 2017, avec la reprise de la fréquentation touristique des Français en Turquie (+20% en 2019 et +26% en 2018).
- Jusqu'à présent, pour chaque dossier (déficients psychiatriques, indigents, perte des moyens de payement), le poste est parvenu à obtenir la prise en charge des frais par les assurances et les familles, notamment par des virements *Western Union*.

Afin de faire face aux éventuelles dépenses ponctuelles d'aides exceptionnelles et de secours occasionnels, notamment au bénéfice de Français détenus ou de passage en difficulté, il a été décidé de solliciter la reconduite du budget 2019, à savoir **500 euros**.

IV/ EXAMEN DES DOSSIERS INDIVIDUELS 2020

Le conseil consulaire n'a eu à examiner aucune première demande, mais uniquement des demandes renouvellement :

- 2 allocations de solidarité (AS),
- 3 allocations adultes handicapés (AAH) et
- 4 allocations enfants handicapés (AEH).

Aucune décision de rejet n'a été prise.

V/ EXAMEN DES DEMANDES D'AIDES A L'ACCES A LA 3e CATEGORIE AIDEE DE LA CAISSE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER

La caisse des français de l'étranger (CFE) a réformé sa tarification en 2019. Les retraités sont désormais éligibles au dispositif de prise en charge partielle de leur cotisation (catégorie aidée).

La CFE a communiqué au consulat général la liste des retraités français, résidents en Turquie, qui bénéficiaient avant la réforme de la cotisation « au forfait », et qui seraient désormais potentiellement éligibles à l'accès à la catégorie aidée a été. L'accès à cette catégorie aidée reste soumise à la condition de ressources.

En 2019, et conformément à ces nouvelles dispositions relatives à la 3ème catégorie aidée de la CFE, le consulat général de France à Istanbul a transmis deux dossiers de demande de

renouvellement.

VI/ EXAMEN DES SUBVENTIONS AUX ORGANISMES LOCAUX D'ENTRAIDE ET DE SOLIDARITE

A- Bilan provisoire de la campagne OLES 2019 à l'échelle du réseau consulaire.

Le Comité des subventions de la DFAE s'est réuni le 4 juin 2019 pour étudier les demandes de subventions aux OLES adressées par les postes. Les crédits du programme 151 consacrés aux OLES ont été fixés, pour 2019, à 395 760 € après régulation budgétaire.

Le montant total des 87 demandes de subventions présentées par les postes consulaires en 2019 atteignait 618.850 €.

En juin 2019, le comité d'attribution des subventions relevant du programme 151 a décidé le montant des subventions aux OLES pour chaque pays, sur la base des avis et des informations qualitatives transmises par les CCPAS.

B- <u>Rappel des critères d'éligibilité</u>

- **Complémentarité des actions du consulat et non redondance** : en règle générale, la subvention accordée à l'OLES ne doit pas bénéficier à des allocataires déjà bénéficiaires d'aides au titre du CCPAS. Les OLES peuvent jouer un rôle de relais géographique du consulat.

- **Dynamisme de l'organisme dans la recherche de nouvelles sources de financements :** le ministère considère que la subvention versée devrait représenter moins du tiers des ressources de l'association.

- **Transparence, qualité du dialogue avec le consulat** et retours d'information sur les actions entreprises.

C- <u>Rapport d'activité 2019 et demande de subvention pour 2020</u>

La Présidente de l'association de Bienfaisance d'Istanbul a présenté par écrit son rapport d'activité et son bilan financier 2019.

- Le montant des dépenses et des recettes pour 2019 est équilibré: (1507€ euros de dépenses et 1677 euros de recettes)
- L'association a été privée en 2019 de la recette habituelle de la soirée des associations, organisée habituellement en juin, car elle n'a pas eu lieu cette année, en raison de la fête de fin du jeûne du mois de Ramadan qui incluait les 2 premiers week-ends de juin.
- Le don de l'*Union Française* sur la vente de vin correspond au bénéfice de la vente de six caisses de Beaujolais nouveau données par la chambre de commerce franco-turque.
- Le solde 2019 (1400 euros), constant depuis plusieurs années, permet d'assurer l'année courante car la subvention du consulat est versée en fin d'année.
- En 2019, les enveloppes ont été réparties entre les détenus, les 4 personnes âgées bénéficiaires de l'AS, les 3 adolescents bénéficiaires de l'AEH, et un jeune adulte

handicapé.

L'association de bienfaisance remet, comme chaque année, un colis de Noël aux allocataires d'allocations de solidarité et d'allocations adultes handicapés, chaque colis étant composé de denrées alimentaires (thé, café, confiture, gâteaux, chocolat, vin), de produits de toilette (shampoing, pâte dentifrice, savons) ainsi que des petits cadeaux personnalisés pour chacun (pyjama, écharpe, mouchoirs), le contenu étant différent si la personne est en hôpital ou à la maison.

L'association fournit en fin d'année des vêtements pour les détenus français qui en ont besoin, notamment à l'approche de la saison froide.

Le conseil consulaire relève que :

- La plupart des dossiers traités font l'objet d'échanges avec le service social du consulat, notamment pour l'achat de vêtements d'hiver pour les détenus et le traitement de cas ponctuels.
- L'association de bienfaisance constitue un relais géographique et de dialogue permanent sur tout type de problématiques rencontrées par les personnes âgées ou en grande vulnérabilité ; elle leur rend visite avec un agent consulaire en fin d'année.
- Les interventions s'inscrivent bien dans la volonté d'utiliser les fonds mis à la disposition de l'OLES, y compris ceux du consulat, avec l'objectif final de permettre aux bénéficiaires de se réinsérer dans un contexte de vie supportable ;

D- Avis du conseil consulaire sur l'OES

La demande de reconduction de la subvention est votée à l'unanimité par le conseil pour le montant demandé par l'OLES, soit **1500,00 €**, afin de permettre à l'association de venir au secours de Français résidents ou de passage en difficulté, de pérenniser les cadeaux de Noël aux plus démunis et pour répondre aux demandes d'aides formulées par le consulat général pour des besoins ponctuels urgents.

Avis unanime des conseillers consulaires

- **Très modeste, cette OLES tient exclusivement à l'engagement de Mme Evelyne LUNEAU, sa présidente, qui assure seule son organisation et la totalité de ses actions.**
- **Les conseillers consulaires ont souligné le remarquable engagement de Mme LUNEAU qui, au-delà des aides financières ou en nature, apporte sur son temps personnel un soutien humain et un réel accompagnement personnalisé aux personnes âgées, notamment par les visites à domicile qu'elle leur rend régulièrement.**
- **L'action de l'association de bienfaisance est complémentaire avec l'assistance du consulat, comme elle a su le démontrer au cours des dernières années, par un soutien ponctuel à des Français indigents ou en difficulté, toujours en très bonne intelligence avec le consulat.**

  ⇨ **Avis favorable pour la reconduite de sa subvention.**

E- Rappel des situations d'urgence traitées par le service social du consulat général de France à Istanbul en 2018

Le consulat général a exposé au conseil consulaire les grandes lignes de son activité en 2019.
Le poste fait face à une recrudescence du volume de Français de passage en difficultés qui sollicitent son assistance, pour raisons financières, sociales ou logistiques (hospitalisations, non-admissions et expulsions).

- 63 Français de passage en difficultés ont sollicité l'assistance du consulat en 2019, la plupart suite à des pertes, vols, agressions, abus de confiance ou escroqueries.
- 17 Français dont 1 femme sont actuellement incarcérés dans 6 prisons différentes.
- 13 Français se sont vus interdire l'entrée en Turquie en 2019.
- 11 Français ont été interdits de sortie du territoire en 2019.

VI/ DIVERS

Certificats d'existence

Les certificats de vie conditionnent la poursuite des versements des retraites par les caisses au bénéfice de leurs pensionnés. Dans un objectif de simplification des démarches, un portail unique en ligne a été créé pour permettre aux usagers de scanner leur certificat sur le site www.info-retraites.fr . Un seul certificat suffit désormais pour l'ensemble des régimes de retraites.

Enfin, en Turquie, les autorités locales (les *Nüfus Mudürlügü* et les *Muhtarlik*) sont habilitées à les établir, ce qui dispense les usagers de se déplacer jusqu'au consulat.

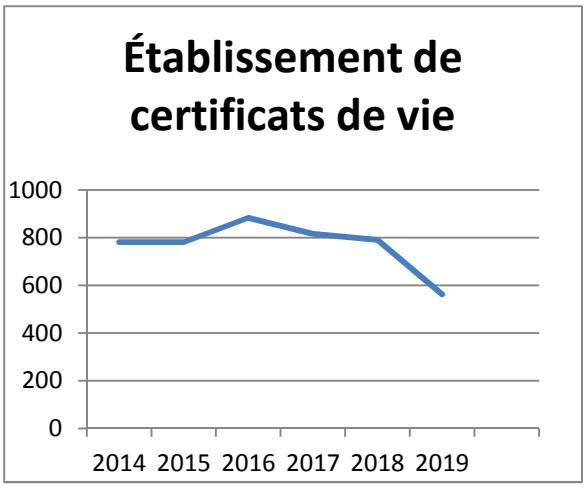

Néanmoins, certains usagers rencontrent des difficultés à faire signer ces documents par les administrations turques locales, en raison d'une incompréhension de leur part du formulaire – pourtant à présent plurilingue. Pour ces usagers, le poste continue de d'attester de leur existence. En 2018, le poste a signé 791 certificats d'existence, et 562 entre janvier et novembre 2019.

Bourses CROUS

Le poste a traité 52 demandes de vérifications des ressources suite à des demandes de bourses CROUS contre 45 demandes en 2018.

Prolongation des fonctions du Dr Huseyin CAT en tant que médecin-conseil du poste

Le conseil consulaire a rendu un avis unanimement favorable pour que le Dr Huseyin CAT soit reconduit dans ses fonctions de médecin-conseil du consulat général.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé, le président a remercié les membres de la commission et a levé la séance à 16h00.

M. Bertrand BUCHWALTER	**Mme Florence OGUTGEN**	**Mme Marie-Rose KORO**
Président	Conseillère consulaire	Conseillère consulaire